

Le/..../202..

CONTRAT DE PRESTATION

Ce contrat de prestation est établi pour des interventions techniques entre d'une part notre société, Le Petit Baigneur – D.Y.V. SRL, et d'autre part le client dont les coordonnées sont reprises ci-dessous.

Lors de l'intervention technique, nos prestations sont calculées en régie. Les heures sont comptabilisées départ-retour en nos bureaux-ateliers de Limal.

Le coût de l'intervention est de 65.00 € par heure par technicien et ce hors TVA 21 %.

Les équipes techniques sont toujours composées de minimum 2 techniciens.

Le matériel et les accessoires, utilisés lors de ces prestations, sont comptabilisés en sus.

Pour toute intervention de moins d'une heure, la prestation minimum comptabilisée sera à 130.00 € HTVA 21% (soit 157.30 € TVAC). Ensuite, le tarif se calcule par demi-heure.

Dès réception d'un acompte de 302.50 € TVAC, une date d'intervention vous sera communiquée dans les meilleurs délais.

Le solde de l'intervention sera à payer dès réception de la facture.

Attention : lors d'une intervention pour l'ouverture de votre bassin, vous devez avoir rempli votre piscine jusqu'à $\frac{3}{4}$ de hauteur du skimmer. Sans cela, un deuxième passage sera nécessaire et facturé en sus.

Nos équipes techniques mettent tout en œuvre pour vous satisfaire au mieux, cependant il arrive qu'ils ne leur soit pas possible de solutionner le problème que vous avancez, ce n'est d'aucune manière une raison de contestation.

Nom :

Adresse :

Tél/GSM :

Mail :

TVA :

BE _____

Yvan Lisoclub

Gérant
Pourla SRL

Signature du client

Pour accord.

Les prestations demandées en urgence sont facturées :

- le samedi à 82.00 €/h HTVA 21 %,
- le dimanche à 124.00 €/h HTVA 21 %

et aux conditions ci-dessus.

Conditions générales en annexe et sur le site.